

Opérateur Economique Agréé

Opérateur Economique Agréé : Opérateur économique jugé digne de confiance parce qu'ayant satisfait à un ensemble de critères communs, définis par la Commission Européenne avec leurs dispositions d'application au sein des règlements européens (CE) 648/2005 et 1875/2006. Ces normes concernent notamment l'efficacité du système de gestion des écritures commerciales de l'opérateur, sa solvabilité financière, ses antécédents en matière de respect des exigences douanières ou encore l'applicabilité de normes de sécurité et de sûreté appropriées. Ces dispositions sont entrées en vigueur au 1er janvier 2008.

Qui : Les acteurs de la chaîne logistique pouvant bénéficier du statut d'Opérateur Economique Agréé sont, entre autres, les fabricants, importateurs, exportateurs, courtiers, transporteurs, consolidateurs, intermédiaires, ports, aéroports, opérateurs de terminaux, opérateurs intégrés, entrepôts ou distributeurs...

Où : La réglementation relative à l'octroi du statut d'Opérateur Economique Agréé s'applique dans toute l'Europe.

Pourquoi : En matière de respect d'exigences douanières, de sécurité et de sûreté, il est nécessaire d'établir un niveau de protection équivalent pour les marchandises importées sur le territoire douanier de l'Union Européenne comme pour celles exportées à partir de celui-ci.

Niveaux de certification : Trois types de certification sont possibles. Le premier, la « Simplification Douanière », permet à l'Opérateur Economique de soumettre des déclarations douanières d'entrée et de sortie simplifiées, contribuant ainsi à réduire la durée et la complexité du processus de déclaration. Le second, la « Certification Sûreté et Sécurité », contribue à diminuer le score de risque attribué à l'Opérateur Economique par les Douanes et ainsi à limiter le nombre de contrôles douaniers auxquels il devra se soumettre. Enfin, la « Certification Finale » est une certification complète combinant la « Simplification Douanière » et la « Certification Sûreté et Sécurité ».

Bénéfices directs :

- Moins de contrôles douaniers
- Prioritisation des contrôles
- Déclarations douanières simplifiées
- Centre de services pour les OEA
- Réduction des coûts opérationnels inhérents aux contrôles douaniers

Bénéfices indirects :

- Renforcement de la loyauté et de la notoriété client
- OEA, critère pour le choix de partenaires logistiques
- Moins de vols et de pertes
- Moins d'excédents, de manques et de défauts au niveau des marchandises
- Gain en efficacité (stocks et délais d'approvisionnement réduits)

L'offre de services de Cotecna

Session de sensibilisation : Cette formation consiste en un séminaire d'une journée destiné à donner un aperçu général du programme OEA. Ce séminaire comporte une introduction, un atelier de travail et une présentation animée par des experts. Les sujets abordés portent notamment sur :

La définition d'un OEA	L'analyse coûts/bénéfices
Les niveaux de certification	Le cadre juridique
La méthodologie d'analyse des risques	La définition du modèle compact
	Le processus de candidature et de certification

Evaluation de la vulnérabilité d'un OEA : Ce service comporte deux aspects. Il peut être envisagé comme travail préparatoire aux prestations de conseil présentées ci-dessous mais peut aussi être considéré en tant que service indépendant destiné à aider le client dans sa démarche de certification OEA. L'évaluation est réalisée par une équipe composée d'experts spécialisés dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, de la comptabilité, des questions douanières ou encore de la sécurité informatique. Les évaluateurs sont chargés d'effectuer les opérations suivantes :

- > Evaluation sur site sur la base des critères du programme OEA
- > Création pour le client du dossier de candidature à l'octroi du statut d'OEA (ce dossier pouvant être utilisé dans le cadre du processus réel de candidature)
- > Création d'un rapport d'évaluation présentant une description détaillée des anomalies détectées et des actions correctives à engager en conséquence

Offre de conseil : Nos services de conseil reposent en partie sur le rapport final établi lors d'une évaluation de vulnérabilité. Nous pouvons apporter notre expertise pour proposer des actions correctives au regard des anomalies constatées lors de l'évaluation. Nous sommes également en mesure de dispenser des formations plus spécifiques dans des domaines tels que la gestion des risques, l'évaluation des menaces, la notion de risque et de vulnérabilité, la détection de traces d'explosifs, la détection d'éléments radioactifs dangereux et l'inspection de véhicules, entre autres.

Contact:

> Mark Miller
Directeur des Programmes Européens
Tél. +41 22 849 78 21 - mark.miller@cotecna.ch